

# DOCUMENT D'INFORMATION

RELATIF À LA SOCIÉTÉ

**TOTAL S.A.**



ÉTABLI DANS LE CADRE DE

**L'OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT SUIVIE D'UN RETRAIT OBLIGATOIRE**

**INITIÉE PAR LA SOCIÉTÉ TOTAL S.A.**

**SUR LES ACTIONS ÉMISES PAR LA SOCIÉTÉ ELF AQUITAINE**

**PRÉSENTÉE PAR**

**BNP PARIBAS**

**Prix de l'Offre : 305 € par action Elf Aquitaine (coupon du solde du dividende 2009 attaché)**

**Durée de l'Offre : du 16 avril 2010 au 29 avril 2010 inclus**



Le présent document relatif aux autres informations de la société TOTAL S.A. a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 13 avril 2010, conformément à l'article 231-28 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et à l'instruction 2006-07. Ce document a été établi sous la responsabilité de la société TOTAL S.A.

## **Avis important**

A l'issue de ladite offre publique de retrait, la procédure de retrait obligatoire prévue par l'article L. 433-4 du Code monétaire et financier sera mise en œuvre. Les actions Elf Aquitaine qui n'auront pas été apportées à ladite offre publique de retrait seront transférées le jour de négociation suivant la clôture de l'offre publique de retrait, soit le 30 avril 2010, à la société TOTAL S.A., moyennant une indemnisation de 305 € par action Elf Aquitaine (coupon du solde du dividende 2009 attaché).

Le présent document d'information complète la note d'information conjointe aux sociétés TOTAL S.A. et Elf Aquitaine relative à l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions émises par la société Elf Aquitaine initiée par la société TOTAL S.A., sur laquelle l'Autorité des marchés financiers a apposé le visa n°10-091 en date du 13 avril 2010.

Le présent document d'information est disponible sur les sites Internet de l'Autorité des marchés financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et de la société TOTAL S.A. ([www.total.com](http://www.total.com)) et sans frais auprès de :

### **TOTAL S.A.**

2 place Jean Millier, La Défense 6  
92400 Courbevoie

### **BNP Paribas**

4 rue d'Antin  
75002 Paris

### **Elf Aquitaine**

2 place Jean Millier, La Défense 6  
92400 Courbevoie

### **BNP Paribas Securities Services**

3 rue d'Antin  
75002 Paris

## SOMMAIRE

|              |                                                                                                                              |          |
|--------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| <b>I.</b>    | <b>PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION DONNANT LIEU À L'ÉTABLISSEMENT DU DOCUMENT D'INFORMATION RELATIF À TOTAL S.A.</b>             | <b>1</b> |
| <b>II.</b>   | <b>ADMINISTRATION, DIRECTION ET CONTRÔLE</b>                                                                                 | <b>1</b> |
| <b>III.</b>  | <b>INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL DE TOTAL S.A.</b>                                                                       | <b>2</b> |
| <b>IV.</b>   | <b>INFORMATIONS RELATIVES À L'ACTIONNARIAT DE TOTAL S.A. DEPUIS LE 31 DÉCEMBRE 2009</b>                                      | <b>2</b> |
| <b>V.</b>    | <b>INFORMATIONS RELATIVES AUX ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS DEPUIS LE DÉPÔT DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE DE TOTAL S.A.</b> | <b>3</b> |
| <b>VI.</b>   | <b>MONTANT ET FINANCEMENT DE L'ACQUISITION</b>                                                                               | <b>3</b> |
| <b>VII.</b>  | <b>IMPACT DE L'ACQUISITION SUR LES PRINCIPAUX RÉSULTATS COMPTABLES DE TOTAL S.A. ET SUR SES COMPTES CONSOLIDÉS</b>           | <b>3</b> |
| 7.1.         | MONTANT ET TRAITEMENT COMPTABLE DE L'ÉCART D'ACQUISITION                                                                     | 3        |
| 7.2.         | IMPACT DE L'OFFRE SUR LES PRINCIPAUX RÉSULTATS COMPTABLES ET SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE TOTAL S.A.                        | 3        |
| <b>VIII.</b> | <b>PERSONNES QUI ASSUMENT LA RESPONSABILITÉ DU DOCUMENT D'INFORMATION</b>                                                    | <b>4</b> |

## I. PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION DONNANT LIEU À L'ÉTABLISSEMENT DU DOCUMENT D'INFORMATION RELATIF À TOTAL S.A.

En application des articles 236-3 et 237-1 et suivants du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, la société TOTAL S.A., une société anonyme au capital de 5 871 057 210 €, dont le siège social est situé 2 place Jean Millier, La Défense 6, 92400 Courbevoie, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 542 051 180 (« **TOTAL S.A.** »), offre irrévocablement aux actionnaires de la société Elf Aquitaine, une société anonyme au capital de 2 250 750 872 €, dont le siège social est situé 2 place Jean Millier, La Défense 6, 92400 Courbevoie, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 552 120 784 (« **Elf Aquitaine** »), d'acquérir la totalité de leurs actions Elf Aquitaine au prix unitaire de 305 € (coupon du solde du dividende 2009 attaché) dans le cadre de l'offre publique de retrait (l'« **Offre** »), qui sera immédiatement suivie de la mise en oeuvre d'une procédure de retrait obligatoire opérant le transfert des actions non apportées à l'Offre à TOTAL S.A., moyennant une indemnisation de 305 € par action Elf Aquitaine (coupon du solde du dividende 2009 attaché) (le « **Retrait Obligatoire** ») et dont les conditions sont décrites dans la note d'information conjointe établie par TOTAL S.A. et Elf Aquitaine qui a reçu le visa n°10-091 en date du 13 avril 2010 de l'Autorité des marchés financiers.

Les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de TOTAL S.A. au sens des dispositions de l'article 231-28 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers figurent dans le Document de référence relatif à l'exercice 2009 de TOTAL S.A. déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 1<sup>er</sup> avril 2010 sous le numéro D.10-0200 (le « **Document de Référence** »), et sont complétées par les informations figurant dans le présent document (le « **Document d'Information** »). Ces documents sont disponibles sur le site Internet de TOTAL S.A. ([www.total.com](http://www.total.com)) et sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)). Ils peuvent par ailleurs être obtenus sans frais auprès de TOTAL S.A., 2 place Jean Millier, La Défense 6, 92400 Courbevoie et s'agissant du Document d'Information, auprès de BNP Paribas, Elf Aquitaine et BNP Paribas Securities Services.

## II. ADMINISTRATION, DIRECTION ET CONTRÔLE

A la date du Document d'Information, le Conseil d'Administration de TOTAL S.A. est composé tel que suit :

|                                             |                          | Date d'expiration du mandat | Principal(e) fonction ou mandat exercé(e) en dehors de TOTAL S.A.*             |
|---------------------------------------------|--------------------------|-----------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|
| Président du Conseil d'administration ..... | Thierry Desmarest        | AGO 2010 <sup>(1)</sup>     | Administrateur de Sanofi-Aventis                                               |
| Directeur général .....                     | Christophe de Margerie   | AGO 2012 <sup>(2)</sup>     | Président-directeur général d'Elf Aquitaine                                    |
| Administrateur .....                        | Patrick Artus            | AGO 2012 <sup>(2)</sup>     | Administrateur d'IPSOS                                                         |
| Administrateur .....                        | Patricia Barbizet        | AGO 2011 <sup>(3)</sup>     | Vice-Présidente du Conseil d'administration de PPR                             |
| Administrateur .....                        | Daniel Bouton            | AGO 2012 <sup>(2)</sup>     | Administrateur de Veolia Environnement                                         |
| Administrateur .....                        | Bertrand Collomb         | AGO 2012 <sup>(2)</sup>     | Administrateur de Lafarge                                                      |
| Administrateur .....                        | Paul Desmarais Jr.       | AGO 2011 <sup>(3)</sup>     | Président du Conseil et Co-Chef de la Direction de Power Corporation du Canada |
| Administrateur .....                        | Bertrand Jacquillat      | AGO 2011 <sup>(3)</sup>     | Président Directeur général de Associés en Finance                             |
| Administrateur .....                        | Anne Lauvergeon          | AGO 2012 <sup>(2)</sup>     | Présidente du Directoire d'Areva                                               |
| Administrateur .....                        | Lord Levene of Portsoken | AGO 2011 <sup>(3)</sup>     | Chairman de Lloyd's                                                            |

|                      |                   |                         |                                                      |
|----------------------|-------------------|-------------------------|------------------------------------------------------|
| Administrateur ..... | Claude Mandil     | AGO 2011 <sup>(3)</sup> | Administrateur de Institut Veolia Environnement      |
| Administrateur ..... | Michel Pébereau   | AGO 2012 <sup>(2)</sup> | Président du Conseil d'administration de BNP Paribas |
| Administrateur ..... | Thierry de Rudder | AGO 2010 <sup>(1)</sup> | Administrateur-délégué de Groupe Bruxelles Lambert   |
| Administrateur ..... | Serge Tchuruk     | AGO 2010 <sup>(1)</sup> | Administrateur de Weather Investment SPA             |

(1) Assemblée générale ordinaire devant statuer le 21 mai 2010 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

(2) Assemblée générale ordinaire devant statuer en 2012 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

(3) Assemblée générale ordinaire devant statuer en 2011 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

\* L'ensemble des mandats exercés par les membres du Conseil d'Administration de TOTAL S.A. au cours de l'exercice 2009 est énuméré aux pages 94 et suivantes du Document de Référence.

### III. INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL DE TOTAL S.A.

Au 31 décembre 2009, le capital social de TOTAL S.A. s'élevait à 5 871 057 210 € divisé en 2 348 422 884 actions ordinaires, entièrement libérées.

Depuis le 31 décembre 2009, le capital social a évolué comme suit :

|                                                              | Nombre d'actions TOTAL S.A. |
|--------------------------------------------------------------|-----------------------------|
| Nombre d'actions au 31 décembre 2009 .....                   | 2 348 422 884               |
| Nombre d'actions émises depuis le 31 décembre 2009 (1) ..... | 130 658                     |
| Montant de l'augmentation de capital corrélative .....       | 326 645 euros               |
| Nombre d'actions au 28 février 2010 .....                    | 2 348 553 542               |

(1) Ces émissions font suite à la levée d'options de souscription d'actions TOTAL S.A.

### IV. INFORMATIONS RELATIVES À L'ACTIONNARIAT DE TOTAL S.A. DEPUIS LE 31 DÉCEMBRE 2009

Depuis le 31 décembre 2009, la répartition du capital de l'actionnariat de TOTAL S.A. est la suivante :

|                                          | 28/02/2010   |                          | 31/12/2009   |                          |
|------------------------------------------|--------------|--------------------------|--------------|--------------------------|
| Actionnaires                             | % du capital | % des droits de vote (2) | % du capital | % des droits de vote (1) |
| Groupe Bruxelles Lambert.....            | 4,0%         | 3,7%                     | 4,0%         | 3,7%                     |
| Compagnie Nationale à Portefeuille ..... | 1,4%         | 1,3%                     | 1,4%         | 1,3%                     |
| BNP Paribas .....                        | 0,2%         | 0,2%                     | 0,2%         | 0,2%                     |
| Salariés du Groupe .....                 | 3,9%         | 6,8%                     | 3,9%         | 6,8%                     |
| Autres actionnaires nominatifs .....     | 1,4%         | 2,2%                     | 1,4%         | 2,2%                     |
| Détention intra-Groupe .....             | 4,9%         | 8,4%                     | 4,9%         | 8,4%                     |
| Autres actionnaires au porteur .....     | 84,2%        | 77,4%                    | 84,2%        | 77,4%                    |
| <b>Total .....</b>                       | <b>100 %</b> | <b>100 %</b>             | <b>100 %</b> | <b>100 %</b>             |

(1) Les pourcentages indiqués dans cette colonne sont calculés conformément aux dispositions de l'article 223-11 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droits de vote (c'est-à-dire sur la base d'un capital de TOTAL S.A. composé de 2 348 422 884 actions auxquelles sont attachés 2 555 123 008 droits de vote).

(2) Les pourcentages indiqués dans cette colonne sont calculés conformément aux dispositions de l'article 223-11 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droits de vote (c'est-à-dire sur la base d'un capital de TOTAL S.A. composé de 2 348 553 542 actions auxquelles sont attachés 2 555 235 855 droits de vote).

## **V. INFORMATIONS RELATIVES AUX ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS DEPUIS LE DÉPÔT DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE DE TOTAL S.A.**

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2010, date du dépôt du Document de Référence auprès de l'Autorité des marchés financiers, aucun fait marquant ou événement significatif n'est à mentionner.

## **VI. MONTANT ET FINANCEMENT DE L'ACQUISITION**

Le montant maximum de l'Offre et de la mise en œuvre du Retrait Obligatoire est de 447 961 125 €, correspondant à l'acquisition de 1 468 725 actions Elf Aquitaine au prix unitaire de 305 € (coupon du solde du dividende 2009 attaché), étant précisé que la totalité des actions Elf Aquitaine apportées à l'Offre ou transférées dans le cadre du Retrait Obligatoire seront acquises par l'Initiateur.

Le montant global de tous les frais, coûts et dépenses externes exposés dans le cadre de l'Offre et du Retrait Obligatoire par l'Initiateur, y compris les honoraires et frais de ses conseils financiers, juridiques et comptables ainsi que les frais de publicité est estimé à environ 1 000 000 € (hors taxes).

Le coût total maximum de l'Offre et du Retrait Obligatoire est ainsi estimé environ à 448 961 125 € et sera financé par la trésorerie de l'Initiateur.

## **VII. IMPACT DE L'ACQUISITION SUR LES PRINCIPAUX RÉSULTATS COMPTABLES DE TOTAL S.A. ET SUR SES COMPTES CONSOLIDÉS**

### **7.1. MONTANT ET TRAITEMENT COMPTABLE DE L'ÉCART D'ACQUISITION**

En application de la nouvelle norme IAS 27 révisée – États financiers consolidés et comptabilisation des participations dans des filiales, applicable pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, les transactions réalisées avec les intérêts minoritaires sont comptabilisées comme des transactions en capital, *i.e.*, en capitaux propres consolidés.

A la suite de l'acquisition par TOTAL S.A. de la totalité des actions Elf Aquitaine, la différence entre le coût d'acquisition des titres et la valeur comptable de la quote-part des intérêts minoritaires acquis sera comptabilisée en diminution des capitaux propres. Compte tenu des termes envisagés de l'Offre et du Retrait Obligatoire, cette comptabilisation n'aura pas d'incidence significative sur le montant des capitaux propres de TOTAL S.A.

### **7.2. IMPACT DE L'OFFRE SUR LES PRINCIPAUX RÉSULTATS COMPTABLES ET SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE TOTAL S.A.**

Compte tenu du niveau de participation de TOTAL S.A. dans Elf Aquitaine (TOTAL S.A. détenant directement et indirectement 99,48% du capital d'Elf Aquitaine), l'Offre aura un impact non significatif sur les principaux résultats comptables ainsi que sur les comptes consolidés de TOTAL S.A.

Les montants par action du résultat net ainsi que les capitaux propres de TOTAL S.A. n'enregistreront pas de variation significative du fait de cette opération.

## **VIII. PERSONNES QUI ASSUMENT LA RESPONSABILITÉ DU DOCUMENT D'INFORMATION**

*« J'atteste que le présent document comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et par son instruction n°2006-07 du 25 juillet 2006 dans le cadre de l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire initiée par la société TOTAL S.A. sur les actions émises par la société Elf Aquitaine. Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »*

Christophe de Margerie  
Directeur général